



## SERVICE ASSAINISSEMENT

### DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX COLLECTIFS DISPOSANT D'UN TABOURET

RÉSEAU SÉPARATIF - RÉSEAU PLUVIAL  
EAUX USÉES

- Habitation ou immeuble d'habitation
- Autre : activités à préciser .....
- Numéro du permis de construire (obligatoire si permis) : .....
- Numéro de parcelle : .....

Demandeur : .....

Résidant à : .....

Numéro téléphone : .....

Adresse email : .....

Pour l'immeuble sis : .....

Date de mise en service après la fin des travaux : .....

Le branchement pourra être réalisé par l'entreprise de votre choix parmi les deux habilitées (décision du conseil municipal en date du 31 mai 2018)

AVRIT TP - AIZENAY  
SOCOVATP - Commequiers

*Participation pour l'assainissement collectif (Instituée par délibération du 25/05/2012) - Tarif applicable au 1er janvier 2016 - Dél. 2015/11/2 du 17/12/2015*

*(à régler à réception du titre exécutoire à la trésorerie de Challans)*

**1 200 €**

LE PROPRIÉTAIRE déclare :

\* ne pas engager les travaux avant la validation de la demande par le service assainissement de la commune de PALLUAU.

\* avoir pris connaissance de la réglementation et des prescriptions qui lui ont été remises avec la demande de branchement.

A PALLUAU, le .....

Le propriétaire

RÉCEPTIONNÉE EN MAIRIE

LE .....

TOURNEZ SVP



**CROQUIS D'IMPLANTATION DU BRANCHEMENT**  
**ou PLAN DE MASSE DE LA CONSTRUCTION AVEC LES INDICATIONS**  
**POUR TRANSMISSION À L'ENTREPRISE RETENUE**

I = l'implantation cotée du branchement par rapport aux limites de propriété  
P = la profondeur type d'un branchement est de 1 m 20, lorsque vous souhaitez une  
profondeur supérieure, précisez-le.

DEMANDE DE BRANCHEMENT VALIDÉE PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT  
PALLUAU, Le .....  
Signature